

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2026

---

POUR UNE MONTAGNE VIVANTE ET SOUVERAINE - (N° 2595)

Adopté

N° CD85

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Jean-Pierre Vigier, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, après le mot :

« trois »

insérer les mots :

« à cinq ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement précisant que les prévisions de variations d'effectifs scolaires et de classes peuvent se faire de trois à cinq ans.